

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 1

Vorwort: Réflexions au seuil de l'an 2000... : L'individualisme, une plaie de notre société?
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE ■

Janvier 2000

	Pages
Editorial	
L'individualisme, une plaie de notre société?	3
Forces aériennes	
Etat des Forces aériennes suisses et perspectives	6
Armée 95	
Sous-effectifs dans les troupes de transmission	12
Armée XXI	
L'Armée de la survie opérationnelle	14
Entretien avec le brigadier Ulrich Zwygart	20
Conduite	
Management du développement professionnel	22
Portrait	
Au nom des roses	27
Prospective	
Les forces américaines de l'après-demain (2)	29
« Technology Gap »	33
Armées étrangères	
Organisation territoriale de l'Armée de terre française	36
Histoire	
La bataille de Crète, mai 1941 (1)	38
Musées	
Le Musée de l'Armée de terre espagnole	42
Nouvelles brèves	45
Revue des revues	48
SSO: comité central	I
RMS-Défense Vaud	II-V

Réflexions au seuil de l'an 2000...

L'individualisme, une plaie de notre société?

Après Marcel Proust on a pu constater, au début de ce nouveau millénaire, que «le jour de l'an n'était pas un jour différent des autres, qu'il n'était pas le premier d'un monde nouveau où j'aurais pu, avec une chance encore intacte refaire connaissance avec Gilberte comme au temps de la création, comme s'il n'existait pas encore de passé, comme si eussent été anéanties, avec les indices qu'on aurait pu en tirer pour l'avenir, les déceptions qu'elle m'avait parfois causées: un nouveau monde où rien ne subsistât de l'ancien (...).»

Comme lui, nous pouvons être déçus, parce que l'«An neuf» n'est pas si neuf que cela! Les vœux et les vapeurs de champagne évaporés, nous continuons à vivre dans une société marquée par l'individualisme et une grave forme de désaffection face à la collectivité et à l'Etat. Notre démocratie semi-directe, que l'on glorifie dans les discours de cantine, va continuer à souffrir de l'abstentionnisme. Toutes les réformes des institutions n'y pourront malheureusement rien. Dans ce domaine, nous sommes à *A la recherche du temps perdu...* *Le temps retrouvé*, ce sera lorsque la famille et l'école auront retrouvé leurs justes marques.

Moins de dix ans après «Armée 95», notre système de défense basé sur la milice va vivre la réforme «Armée XXI». Entrer dans le XXI^e siècle avec une organisation mieux adaptée aux menaces actuelles, c'est bien! La «sécurité par la co-

opération», c'est aussi bien! Nos chefs militaires trouveront sans doute assez de volontaires pour participer à des opérations de maintien de la paix dans les Balkans ou ailleurs. Mais comment réagirait l'opinion si l'on devait déplorer des pertes en vies humaines? Le syndrome de la «Guerre Zéro mort», venu des Etats-Unis, a «contaminé» l'ensemble de l'Occident, surtout les riches sociétés post-industrielles. Les Suisses ne sont pas épargnés.

Les effectifs et les formations seront réduits, comme l'âge de libération des obligations militaires. Cela signifiera-t-il pour autant que tous les jeunes aptes au service effectueront leur instruction de base dans une école de recrues? Seront-ils toujours aussi nombreux les «malades imaginaires», bardés de radiographies et de certificats médicaux, qui réussiront à se faire exempter? Continuera-t-on à trouver normal qu'un

gardien de hockey sur glace, jouant en ligue nationale A, ne fasse pas de service parce qu'il a les pieds plats ou qu'un footballeur bénéficie du même passe-droit parce qu'il a mal au dos?

Les «astreints» seront-ils présents aux cours de répétition qui pourraient redevenir annuels? Il y a un nombre inimaginable de gens indispensables, qui n'ont pas d'adjoints ou de remplaçants dans les grandes entreprises! Il y a même des chefs de service du Département de la défense qui demandent des dispenses pour des subordonnés qu'ils se voient dans l'incapacité de libérer pour une période d'instruction ou une école d'avancement. Continuerait-on à déplorer les hémorragies qui anémient l'Armée 95, forçant les commandants à fusionner les unités, parce qu'il est effectivement difficile d'ins-

truire et d'entraîner une compagnie de chars qui compte moins de trente hommes présents au cours de répétition?

Le système de milice pourrait-il être véritablement appliqué dans la désignation des commandants d'unité, de bataillon, de régiment et des officiers d'état-majors? Par la force des choses, ne verra-t-on pas ces fonctions devenir une «chasse gardée» pour fonctionnaires et officiers de carrière?

Les concepteurs de l'Armée 95 affirmaient que les problèmes des effectifs dans les cours de répétition seraient résolus avec le passage à l'Armée 95. Les planificateurs de l'Armée XXI oseront-ils en faire de même, s'ils ne prévoient pas un changement radical de la sélection au recrutement, de l'attribution de dispenses par les administrations cantonales

ou fédérales? Quoi qu'il en soit, ils ne pourront pas changer l'individualisme ambiant...

Actuellement, bien que la Constitution fédérale pose en principe le «service militaire obligatoire», on pratique en fait le «service à la carte»: le phénomène touche autant les soldats que les officiers supérieurs dans les grands états-majors. Le divisionnaire Jordan, à l'époque commandant de la division mécanisée 1, reçut un fax étonnant: cela se passait au début des années 1990. Le matin de l'entrée en service, un lieutenant convoqué au rapport de division lui transmettait: «J'ai l'honneur de vous informer que je ne pourrai pas participer à votre manifestation, étant retenu par d'autres obligations.»

Colonel Hervé de Weck

Cinq pensées pour l'an 2000

Montesquieu: «Le monde parle de bagatelles comme de choses sérieuses et des choses sérieuses comme de bagatelles.»

Antoine de Saint-Exupéry: «La vérité d'hier est morte, celle de demain est encore à bâtir. Aucune synthèse valable n'est entrevue, et chacun de nous ne détient qu'une parcelle de vérité.»

Raymond Aron en décembre 1940: «Nous n'avons pas à rougir d'avoir aimé la liberté, mais seulement de l'avoir mal défendue, non pas seulement sur les champs de bataille, mais avant durant la paix, dans notre maison.»

Charles-Ferdinand Ramuz: «Je suis patriote parce que j'aime mon pays au sens géographique du mot, j'aime une terre, un certain climat, un certain ciel; je l'aime de nécessité. J'aime cette terre parce que j'en sors, ce climat et ce ciel parce que j'en ai toujours été entouré (...).»

Sur un mur de l'Académie de West Point: «C'est lorsqu'il est en péril de mort que l'homme se souvient de l'existence de Dieu et des soldats.»